

SYNTHÈSE PROVISOIRE DU FORUM
D'EVALUATION TRANSVERSALE DE PROPOSITIONS
POUR UN MONDE RESPONSABLE, PLURIEL ET SOLIDAIRE

SYNTHÈSE TRANSVERSALE GLOBALE :
30 PROPOSITIONS POUR UN MODÈLE GLOBAL
ALTERNATIF

SYNTHESE PROVISOIRE DU FORUM
D'EVALUATION TRANSVERSALE DE PROPOSITIONS POUR UN MONDE RES-
PONSABLE, PLURIEL ET SOLIDAIRE

INDEX

6. SYNTHÈSE TRANSVERSALE GLOBALE : 30 PROPOSITIONS POUR UN
MODELE GLOBAL ALTERNATIF

I L'élaboration d'un nouveau paradigme théorique	03
II Construire une gouvernance globale.....	04
III Promouvoir un développement intégralement durable.....	04
IV Une solution intégrale au problème de la dette externe	06
V Le développement du commerce équitable.....	06
VI Développer et défendre la culture comme base du changement..	08
VII La formation pour une économie solidaire durable.....	10
VIII La mise en valeur du travail des femmes.....	10
IX La monnaie sociale pour une économie solidaire.....	11
X Le besoin d'un projet politique.....	12

6. SYNTHÈSE TRANSVERSALE GLOBALE : 30 PROPOSITIONS POUR UN MODÈLE GLOBAL ALTERNATIF

On a sélectionné les 30 articles que les participants ont considéré comme étant, dans chaque texte, les « *propositions clef pour élaborer des alternatives par rapport au modèle actuel de mondialisation* ».

I. L'élaboration d'un nouveau paradigme théorique

01. On a identifié set principes, pistes essentielles à approfondir et à enrichir comme assises d'un nouveau paradigme économique et intimement liées à la « reconceptualisation » des concepts économiques de base. Voici ces huit principes:

- Multifonctionnalité des activités « productives » et du travail des femmes
- Décloisonnement (dé-compartmentation) et partage du travail et des responsabilités
- Reconnaissance de la conciliation des rôles et des activités, et partage équitable du temps et des tâches
- Reconnaissance des savoirs traditionnels et des savoirs d'expérience acquis à l'extérieur de la sphère économique « dominante »
- Organisation des espaces de production et de vie sur la base du temps et des besoins des personnes et des communautés
- Hiérarchie des priorités prenant en considération la vie et les personnes humaines
- Transparence dans les pratiques à tous les niveaux (02.06.)

02. L'université face au libéralisme économique. L'Université doit garder une relation fondamentale avec la Culture, cela veut dire qu'elle ne doit pas être instrumentalisée par les lois de l'économie du marché, au contraire elle doit sauvegarder le savoir fondamental – *l'Universitas*. L'université doit devenir ce lieu privilégié où se conjuguent pensée, savoir, enseignement, réflexion, éducation, un lieu où se brassent les cultures, les langues, où devrait être mis à disposition de l'intelligence du public, quel qu'il soit, les possibilités

d'apprendre à regarder, à écouter, à apprécier, à critiquer, à évaluer les sciences et les techniques, la qualité d'un texte, d'une mise en scène, d'une interprétation, d'une œuvre artistique. Ce sont les outils nécessaires pour que chacun puisse construire sa propre vision du monde. (34.05.)

II. Construire une gouvernance globale

03. Avancer vers un nouveau système de procédures et d'institutions de gouvernance mondiale. (08.01.)

04. La gouvernance mondiale a besoin de fondements communs:

a) des objectifs communs : le développement durable, la réduction des inégalités, la paix ;

b) un socle éthique commun: la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et la Charte des responsabilités humaines.

Sur ces bases on peut définir les domaines d'intervention de la communauté internationale, la hiérarchie des normes et règles s'imposant à tous les domaines (commerce, environnement, santé, sécurité...), les grandes causes mondiales auxquelles doivent coopérer les Etats et les institutions multilatérales. (04.06.)

III. Promouvoir un développement intégralement durable

05. Régulation globale des Principes de sauvegarde de l'écosystème, de l'humanité, de modération de la consommation, de précaution, de protection de la diversité, de citoyenneté, de minimisation de l'émission de substances polluantes, de coopération, de « pollueur-payeur », non seulement au niveau micro économique mais aussi au niveau des Etats et des organisations continentales, évitant que ce principe ne se dénature au profit d'un permis de polluer. La figure de la « citoyenneté globale » peut contribuer à corriger le déséquilibre entre capital et travail au niveau global; ce qui doit ancrer les populations à leur territoire d'origine ne doit pas être l'impossibilité

légale d'émigrer, sinon le développement intégral durable de leur lieu d'origine. (08.04.)

06. L'eau est un droit imprescriptible pour chaque être humain.

L'eau est un bien collectif pour l'homme.

L'eau est également un bien économique et social.

La gouvernance de la distribution de l'eau doit inclure une clause sociale établissant que personne ne peut être privé d'eau s'il se trouve dans l'impossibilité de la payer. (15.01.)

07. Rendre transparents les systèmes financiers nationaux et abolir les paradis fiscaux. Les institutions privées devaient adhérer à une charte internationale qui définisse les responsabilités des prêteurs internationaux. (08.08.)

08. Il faut définir des actions pour s'opposer à l'offensive monopolistique, appuyée par les pays principaux en matière de brevets, qui à la fois s'approprient le savoir populaire en fonction d'intérêts économiques et prétendent imposer leurs droits de breveter les savoirs et les biens qui constituent le patrimoine social. (08.09.)

09. Créer un impôt sur les transactions financières internationales pour stabiliser les transactions monétaires, contribuer à financer le développement durable et éliminer la pauvreté. Créer des impôts à l'importation contre le *dumping social* et le *dumping écologique*. (08.11.)

10. Les acteurs du commerce équitable doivent commencer à prendre en compte dans l'élaboration de leurs critères une analyse précise des effets des modes de production et d'échanges internationaux sur l'environnement. Ceci leur permettra d'être crédibles dans le cadre de la recherche d'un commerce durable. Ils doivent participer aux côtés des organisations de défense de l'environnement aux efforts pour l'internalisation des coûts environne-

mentaux et sociaux et la mise en place d'un Accord Multilatéral sur l'Environnement. (09.07.)

IV. Une solution intégrale au problème de la dette externe

11. La dette illégitime doit être clairement définie et légalement reconnue.

On doit établir que la dette illégitime est:

- celle qui viole les droits humains ou dont le paiement affecterait la population
- celle contractée par des débiteurs illégitimes ou des créanciers qui agissent de façon illégitime
- celle contractée à des fins illégitimes, comme le seraient les dettes dérivées de la guerre froide
- celle contractée de façon illégitime, qui inclut la dette privée qui finit par devenir dette publique
- toutes ceux qui surgissent dans le but de refinancer des dettes antérieures. (13.11.)

12. Etablir des indicateurs qui mesurent la dette sociale et écologique et les inclure dans des conférences internationales sur le thème de la dette. Redéfinir le concept de développement humain et développer de nouveaux indicateurs qui prennent en considération la conservation de l'environnement, la durabilité sociale, la non discrimination des genres et les effets des externalités négatives. (08.06.)

V. Le développement du commerce équitable

13. Favoriser la circulation de l'information et la communication entre tous les acteurs impliqués dans le commerce équitable.

Il est important de compenser le retard des régions et des producteurs marginalisés dans les infrastructures permettant l'accès à l'information, et leur permettre d'utiliser eux aussi les moyens de communication actuellement

disponibles, notamment les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Les consommateurs sont un point d'appui indispensable du commerce équitable. Ils ont eux aussi droit à une information complète et transparente. (09.03.)

14. Mettre en place des plates-formes locales, régionales, nationales et internationales facilitant les synergies, la communication et l'articulation entre les acteurs et les expériences de commerce équitable à ces différentes échelles. Ces plates-formes auront notamment pour objectifs de renforcer et d'évaluer l'impact des activités en tenant compte des objectifs multiples du commerce équitable (09.05.)

15. Développer la collaboration et les synergies entre le mouvement de l'agriculture biologique et le mouvement du commerce équitable.

Il faut prendre en compte des critères sociaux dans les labels biologiques, et des critères environnementaux dans les labels du commerce équitable. Le dialogue entre les agences de certification des deux mouvements peut permettre d'articuler les normes environnementales et sociales, et éviter des doublons coûteux dans leur travail. Mais cette convergence doit se faire avec la participation de tous les acteurs concernés (producteurs, consommateurs, citoyens, etc.). La distribution des produits est également un terrain sur lesquels des actions communes peuvent être mises en place. (09.06.)

16. Définir et lutter pour un statut juridique satisfaisant pour les produits du commerce équitable. Ce statut devrait être mis au point grâce à un large débat avec la société civile et les gouvernants. Il est important de définir des critères précis permettant de distinguer les formes de commerce équitable des formes conventionnelles, mais reconnaissant également la diversité des pratiques. (09.11.)

17. Les acteurs du commerce équitable doivent promouvoir l'intégration des normes et des critères qu'ils ont définis pour les filières équitables dans tous les échanges économiques.

Pour se faire, ils s'appuieront sur des alliances avec les consommateurs, les médias, les entreprises, et d'autres acteurs. Ils seront amenés à dialoguer avec la société civile et avec les gouvernements. Ils devront ainsi opérer ensemble une surveillance constante et informer les citoyens sur les implications des discussions au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce, celles qui concernent les accords sur les investissements, les conditionnalités des institutions financières internationales, et les négociations au sein de zones de libre échange existantes ou projetées. (09.12.)

VI. Développer et défendre la culture comme base du changement

18. Fortifier la diversité culturelle des différents pays et des régions et stimuler l'interculturalité. Chaque culture a son histoire, sa richesse et sa singularité. C'est à l'intérieur de sa diversité que nous trouvons des solutions pour les grands défis de l'humanité. Cependant, la défense de la diversité comme facteur d'enrichissement culturel ne doit pas empêcher l'interculturalité et de pas défendre non plus aveuglement les traditions. Certaines cultures sont en même temps riches narratives et mythes mais ne respectent pas les droits de l'homme. Ceci est inacceptable. L'expérience de l'interculturalité peut fournir à ces cultures les paramètres de droits inconnus dans leur histoire. (16.08.)

19. Fortifier l'identité culturelle face aux processus de mondialisation. Le processus de mondialisation s'est étendu de par le monde, en désarticulant les caractéristiques de cultures riches, en commercialisant les relations auparavant reposant sur la vie communautaire, la gratuité et sur les échanges affectifs et symboliques. L'économie-monde a stimulé l'apparition d'une culture-monde. Cependant, les mouvements sociaux et culturels et les fortes identités locales ont également créé un champ de ré-appropriation culturelle. L'essence réside dans le local et l'apparence dans le global. (16.10.)

20. A partir de la défense du patrimoine culturel et artistique des diverses populations, on doit rechercher l'unité et la complémentarité des cultures par le dialogue interculturel. Cela permet d'éviter l'ethnocentrisme et de stimuler l'ouverture de chaque culture sur d'autres matrices culturelles. La valorisation des racines, des ethnies et races, des religions, de l'histoire commune, des manifestations culturelles, des expressions artistiques, doit être la base où se structurent les processus d'identité. (16.12.)

21. Construire la culture de la paix. Nos sociétés ne connaissent pratiquement pas une Paix durable. La culture de la Paix doit se construire sur un des plus importants drapeaux, non pas pour que l'Empire y règne sur le consensus et le silence des dominés, mais comme condition pour que nous construisions une société plus heureuse dans tous les domaines des activités et de la cohabitation humaine. L'art comme formateur des communautés d'émotion, de célébration de la collectivité, peut être amené à jouer un rôle énorme, comme essence d'agrégat et formatrice de la Paix. Dans ce sens, on peut organiser des campagnes pour la paix, des mouvements d'art et pacifiques dans les écoles, des rencontres d'art et de paix parmi les jeunes, des actions symboliques pour la paix, des mouvements pour le désarmement. (16.14.)

22. L'université doit développer la notion de la responsabilité individuelle. Il s'agit de reformuler et revendiquer un concept de responsabilité éthique et déontologique qui ne se mesure pas seulement par rapport aux dégâts évidents et directs des applications techniques mais aussi par rapport à la responsabilité des universitaires dans leur relation au monde. (34.02.)

23. Stimuler une culture de la consommation éthique. Mobiliser et sensibiliser à la consommation éthique à travers l'éducation (pour stimuler la formation de mentalités critiques et la défense d'une éthique qui respecte et assume la responsabilité envers l'autre) et l'information (pour permettre

l'option, le choix, le pouvoir du consommateur, découvrant les relations d'exploitation inhérentes aux marchandises en vente) pour discuter l'articulation entre les relations que nous établissons dans notre travail et nos vies, et les relations d'exploitation qui s'insèrent dans les produits que nous consommons. Insérer, dans les curriculums du système éducationnel formel, dans les cours de formation de professeurs et dans les cours de qualification professionnelle, une réflexion critique sur l'économie, la propagande et la consommation. (10.10.)

VII. La formation pour une économie solidaire durable

24. L'éducation pour le développement durable doit être remise dans son contexte, en mettant l'accent sur de nouvelles formes de perception des besoins et de l'usage des ressources. Elle devrait s'orienter simultanément vers:

- a) la formation en termes de valeurs qui renforcent la conscience de la responsabilité nécessaire pour un développement intégral durable.
- b) la formation de connaissances utiles pour résoudre des problèmes de durabilité. (08.14.)

25. Définir des projets d'échange académique entre des universités afin d'insérer dans le registre de l'Etat et des gouvernements les questions d'économie solidaire, des innovations en théorie monétaire. Appuyer mondialement des gestions auprès de gouvernements de promotion d'expériences d'économie solidaire en cours de développement local. (06.13.)

VIII. La mise en valeur du travail des femmes

26. Concevoir des indicateurs adaptés et diversifiés de la richesse et du travail. Seuls des indicateurs revus pourront rendre visibles les activités traditionnelles des femmes, les activités volontaires des femmes et des hommes, les aspects immatériels de la qualité de vie des personnes, les activités créa-

trices de liens sociaux, l'importance des échanges gratuits, conviviaux et « non-productifs ». (02.10.)

IX. La monnaie sociale pour une économie solidaire

27. Étudier en profondeur les modèles d'utilisation de monnaie sociale, de façon à comprendre la logique de leur évolution, leurs limites et possibilités d'avancer dans la construction d'une économie solidaire qui se bénéficie des avantages de l'instrument, sans tomber dans la tentation de la centralisation prématurée. (06.02.)

28. Approfondir l'étude de propositions de systèmes hybrides de monnaie sociale et monnaie officielle. Créer des stratégies qui permettent d'utiliser le pouvoir du consommateur et l'argent du système afin de fortifier l'économie solidaire. Créer un fort réseau de flux internes entre des mouvements rattachés aux trois étapes du processus économique (production – commercialisation – consommation) déjà inclus ou passibles d'être convertis à nouveau aux conditions de la socio-économie solidaire : éthique, responsable et soutenable. Créer des alliances stratégiques avec des secteurs productifs. Construire et divulguer des exemples (« show cases ») avec des études rigoureuses qui signalent leurs particularités historiques et culturelles, leurs succès et, principalement, leurs difficultés. (06.14.)

29. Pour favoriser le développement intégré, le commerce équitable doit chercher à articuler ses actions avec les autres pratiques d'économie solidaire dans l'environnement des producteurs et des consommateurs. Le commerce équitable partage de nombreuses valeurs communes avec ces pratiques, qui offrent des opportunités de synergie et de stratégies communes souvent inexploitées. L'économie solidaire se caractérise elle-même par la diversité des pratiques, parmi lesquelles on peut mentionner les monnaies sociales, les systèmes traditionnels d'épargne-crédit, le travail collectif sous ses formes traditionnelles et contemporaines. (09.09.)

X. Le besoin d'un projet politique

30. Les décisions susceptibles de changer les rapports économiques relèvent largement d'un projet politique, il apparaît alors essentiel de favoriser la participation active des femmes aux processus politiques (02.15.)